

DÉCISION D'ANNULATION

Appel d'Offres N° 537/2025/CAN-ECP-AUC

Mise à niveau de l'éclairage public de l'autoroute urbaine de Casablanca et éclairage architectural de ses ponts et passerelles

Le Directeur Général de la société CASABLANCA AMÉNAGEMENT S.A.,

- Vu le Règlement des marchés de la société CASABLANCA AMÉNAGEMENT S.A. ;
- Vu la publication de l'avis d'appel d'offres précité dans les journaux L'ECONOMISTE et AL AKHBAR, ainsi que sur le portail marocain des marchés publics, en date du 25 février 2025 ;
- Vu les dispositions de l'article 45 intitulé « Annulation d'un appel d'offres » du Règlement des marchés de la société CASABLANCA AMÉNAGEMENT S.A. ;
- Vu les dispositions de l'alinéa (a) du paragraphe 1 de l'article 45 « Annulation d'un appel d'offres » du Règlement des marchés de la société CASABLANCA AMÉNAGEMENT S.A., stipulant que l'annulation peut intervenir « lorsque les données économiques ou techniques des prestations objet de l'appel d'offres ont été fondamentalement modifiées ».

DÉCIDE

- D'annuler l'appel d'offres cité ci-dessus ;
- De publier la présente décision sur le portail marocain des marchés publics.

Fait à Casablanca, le mardi 25 mars 2025

**Le Directeur Général
M. Driss MOULAY RCHID**

